

CONSEIL D'ADMINISTRATION PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 11 mars 2025 à 18 heures 00 minutes
En mairie

Quorum : 9

Présents :

Mme DEVAUX Stéphanie, Mme DURLA Jocelyne, Mme GOURY Anne-Marie, M. GREGORIUS Gilbert, M. KOCIAK Jean-Claude, Mme LANDOWSKY Sylvie, Mme NAGEL Annie, M. PEZZETA François, M. TELLIER Olivier, Mme ZURKINDEN Gina

Procuration(s) :

Mme BURTAIRE Maryline donne pouvoir à Mme LANDOWSKY Sylvie

Absent(s) :

Mme FANTINEL Anna/Françoise, Mme KAZMIERCZAK Françoise, Mme MANGEOT Nathalie, M. STRAPPAZZON Sylvain

Excusé(s) :

Mme BURTAIRE Maryline, Mme SABBA Barissa, Mme THIRION-WATRIN Frédérique

Secrétaire de séance : Mme DURLA Jocelyne

Président de séance : M. KOCIAK Jean-Claude

Procès-verbal du conseil d'administration précédent : Approuvé

1 - Examen et vote du Compte Financier Unique 2024 (délibération N°065.2025)

Le budget général de l'exercice 2024 pour lequel le compte financier unique est soumis par Monsieur le Président s'est exécuté du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour opérations de la section de fonctionnement.

Monsieur Le Président, Jean-Claude KOCIAK, s'est retiré de la salle pour le vote.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

Dépenses de fonctionnement : 54 168.37€

Recettes de fonctionnement : 51 495.62€ (dont excédent de clôture de l'exercice 2023 : 6 098,62€)

Résultat de fonctionnement (déficit) : - 2 672.75€

L'assemblée est favorable.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - Affectation des résultats 2024 (délibération N°066.2025)

Le déficit de l'exercice 2024 de 2 672.75€ est reporté au budget primitif 2025, section fonctionnement.

L'assemblée est favorable.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Vote du budget primitif 2025 (délibération N°067.2025)

Le budget primitif 2025 s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 61 984.75€.

L'assemblée est favorable.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Fongibilité des crédits (délibération N°068.2025)

Le CCAS a voté la fongibilité des crédits offrant la possibilité au Conseil d'Administration de déléguer au président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, le président informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

L'assemblée est favorable.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Renouvellement d'adhésion à la CTASF de Briey (délibération N°069.2025)

Le CCAS a décidé de renouveler son adhésion à la CTASF (Coordination territoriale des aides sociales facultatives de Briey) pour l'année 2025. Tout comme l'année précédente, la commune s'engage à abonder le fond de 0.20€ par habitant.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - Prix du repas des anciens à régler par les élus et les accompagnants

Le prix du repas des anciens pour les personnes accompagnantes (ne remplissant pas les conditions de participation gratuite au repas) ainsi que pour les élus du Conseil Municipal et du C.C.A.S. participants au repas est augmenté de 35.00€ à 36.00€ par personne en raison de la hausse générale des tarifs.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

7 - Voyage sénior 2025

Le C.C.A.S. de TRIEUX, en partenariat avec l'ANCV, organise des voyages séniors dans le but de permettre aux séniors de pouvoir partir en vacances à moindre coût et de garder le lien social.

Le voyage sénior 2025 aura lieu du 21/06/2025 au 28/06/2025 à Saint Paul de Vence en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, près de Nice. Le nombre total de participants est de 65 (dont 3 accompagnateurs). A la base le nombre de participants prévus était de 45 mais les personnes de TRIEUX étants prioritaires, 4 refus ont dû être opérés au vu de la demande. Le voyage se fera en bus.

Malgré le coût peu élevé du séjour, certains séniors se retrouvent dans l'incapacité financière de régler le prix du séjour en une seule fois. Aussi le C.C.A.S., soucieux d'ouvrir ces séjours au plus grand nombre, permet aux séniors de régler le séjour en trois fois. Celui-ci devra être soldé un mois avant la date du départ.

Les premiers acomptes de 200.00€ ont déjà été encaissés et les autres à 271.00€ sont en cours de paiement.

Pour rappel, le CCAS offre également la possibilité aux séniors qui le souhaitent, de partir en voyage en toute autonomie.

8 - Collecte de la banque alimentaire des 05/04/2025 et 06/04/2025

Les 5 et 6 avril 2025 se déroulera une collecte de la banque alimentaire au NETTO de TRIEUX. Lors du conseil, un planning des horaires de présence des membres volontaires a été déterminé.

9 - Paiement d'aides urgentes

Suite à la réception de deux demandes d'aides d'assistantes sociales en date des 07/02/2025 et 11/02/2025, le Président souhaite informer les membres du Conseil d'Administration des versements d'aides suivantes :

- une aide de 100,00€ pour une facture d'eau ;
- une aide de 150,00€ pour un loyer.

Ces sommes ont directement été versées au SEAFF et au bailleur MMH.

En effet, les personnes rencontrent des problèmes financiers et ne pouvaient subvenir à ces besoins.

10 - Questions et points divers


Néant

Séance levée à 18H24

Fait à TRIEUX, le 14/03/2025

Le Président,
Jean-Claude KOCIAK

La secrétaire,
Jocelyne DURLA



A red circular stamp of the C.C.A.S. DE TRIEUX with the number 54750 at the bottom. A signature in black ink is written over the stamp.



A red circular stamp of the C.C.A.S. DE TRIEUX with the number 54750 at the bottom. A signature in black ink is written below the stamp.

